LES SITES WILTON-PLACEMENT.COM - W-PLACEMENT.COM - PY24INVEST.COM

Category: Placements atypiques
Tag: Enquête

Les sites proposent d'effectuer du trading en utilisant les services d'une société qui serait installée dans les iles Saint Vincent et Grenadines. Ce paradis fiscal est utilisé par un nombre important de sites frauduleux. Le simple fait de voir apparaitre cette localisation doit vous faire fuir. Bien évidemment, aucun agrément n'existe.

Les sites internet

Le site py24invest.com

Il a été créé le 21/02/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/py24invest.com

Le site wilton-placement.com

Il a été créé le 27/04/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/wilton-placement.com

Le site w-placement.com

Le nom de domaine est en vente. Nous déconseillons l'achat .

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 44 20 45 23 28
Le numéro 02 57 68 25 10

Une alerte a été publiée :

https://www.annuaire-inverse-france.com/forum/n/0257682510

L'adresse

Le site py24invest.com mentionne comme adresse :

19 St.mary axe London EC3A 8BF Royame Uni

Celle-ci est aussi utilisée par le site lempirecrypto.com qui est sur la liste noire de l'AMF depuis le 09/01/2024.

https://adcfrance.fr/epargne/les-sites-lempirecrypto-com-ucoincapital-com/

Les faux noms

Les sites utilisent :

- Il a été usurpé le nom d'une personne qui existe réellement. Nous ne publierons donc pas son nom.
- M. Jacques CROCHET
- M. Marc CARON

Les produits

Il est proposé d'effectuer des opérations de trading.

Les règlements

Les sites utilisent :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1390 6000 0185 0657 0541 414 au nom de Jean Patrick....
Un compte français ayant l'IBAN FR76 2823 3000 0166 5734 4223 411
Un compte espagnol ayant l'IBAN ES47 0049 0645 4421 1001 3886

Nous avons constaté pour un des réseaux identifiés une technique particulièrement dangereuse pour le titulaire du compte...

Cela consiste à demander à une victime d'accepter des fonds d'une tierce personne pour les virer sur un autre compte....

Nous déconseillons totalement cette pratique. Si cela vous arrive, renvoyez les fonds à l'expéditeur. En général les escrocs sont fous de rage !!!

Leur manip a échoué et ils doivent trouver une explication à donner à la victime...

Si cela vous arrive, le renvoi des fonds est la seule chose à faire. VOUS NE RISQUEZ RIEN.

Bien évidemment, cette situation doit être signalée dans la plainte à faire OBLIGATOIREMENT.

Les informations juridiques

Il est indiqué que le site serait géré par la société WILTON INVESTMENT COMPANY enregistré depuis 2016 aux Iles Saint Vincent et Grenadines.

Nos recherches n'ont pas permis d'identifier cette entreprise dans le pays cité. Nous avons recherché parmi 5396 entreprises enregistrées sans que celle-ci soit citée.

https://svgfsa.com/company-name-search/

Par contre dans la base de données des paradise papers, il est cité la société WILTON INVESTMENT COMPANY qui est installé dans un autre paradis fiscal : Les iles

Saint-Kitts-et-Nevis.

https://offshoreleaks.icij.org/nodes/200106627

Curieusement, il est aussi usurpé le nom d'une société néerlandaise.

On a donc deux sièges sociaux pour un site !

Divers

A notre grand étonnement, il n' a AUCUNE INFORMATION disponible sur Google à part la création du nom de domaine !

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.